

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION « PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni à son siège administratif - 2 rue Dr Ange Guépin à PORNIC, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président, sur convocation en date du vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

**Présents** : M. Gérard ALLAIN, Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, M. Jean-Michel BRARD, Mme Laurence BRETON, Mme Isabelle CALARD, M. Claude CAUDAL, Mme Brigitte DIERICX, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, Mme Céline EVIN, M. Paul-Eric FILY, M. Olivier GUILLET, M. Antoine HUBERT, Mme Claire HUGUES, M. Joël HERBIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Séverine MARCHAND, Mme Marie-Paule MARIE, M. Pierre MARTIN, M. Alain MELLERIN, Mme Bernadette MELLERIN, Mme Karine MICHAUD, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, M. Patrick PRIN, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Isabelle RONDINEAU, M. Rémy ROHRBACH, Mme Danielle VINCENT.

**Excusés** : M. Edgard BARBE, M. Daniel BENARD, Mme Joëlle BERTRAND, Mme Carole BRAS, Mme Pascale BRIAND, M. Jean-Bernard FERRER, M. Dominique MUSLEWSKI, Mme Virginie ROTHAIIS, Mme Christiane VAN GOETHEM, M. Hervé YDE.

**Absent** : M. Frédéric ERAUD.

**Pouvoirs** : M. Edgard BARBE à M. Joël HERBIN, M. Daniel BENARD à Mme Séverine MARCHAND, Mme Joëlle BERTRAND à M. Gaëtan LEAUTE, Mme Carole BRAS à M. Jacques RIPOCHE, Mme Pascale BRIAND à M. Jean-Michel BRARD, M. Jean-Bernard FERRER à Mme Isabelle CALARD, M. Dominique MUSLEWSKI à M. Jacky DROUET, Mme Virginie ROTHAIIS à Mme Céline EVIN, Mme Christiane VAN GOETHEM à Mme Isabelle RONDINEAU, M. Hervé YDE à Mme Françoise RELANDEAU.

**Secrétaire de séance** : Mme Danielle VINCENT.

Conseillers en exercice : 42 - Quorum : 22 - En service : 31 - Pouvoirs : 10 - Votants : 41

**2023-487 : Tarifs des dépôts en déchèterie des artisans, commerçants, prestataires de service (rémunérés par CESU) et autres professionnels pour l'année 2024**

**Rapporteur** : Monsieur Jacky DROUET – Vice-président en charge de la commission « Gestion des déchets »

Les déchèteries sont dédiées à la collecte des déchets produits par les ménages. Les apports de particuliers sont gratuits. La Communauté d'agglomération a souhaité ouvrir ce service aux professionnels moyennant une prise en charge des coûts d'évacuation et de traitement des déchets déposés.

Sont considérés comme « professionnels », les artisans, commerçants, prestataires de service (rémunérés par CESU) et autres entreprises du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz exerçant une activité professionnelle.

Sont exclus :

- Les services communaux et intercommunaux
- Les associations à vocation sociale, culturelle, sportive, humanitaire, environnementale
- Les structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)

Suite à l'évolution des filières de tri et du coût de traitement des déchets collectés en déchèterie, il est proposé d'adapter la grille tarifaire 2024 des dépôts en déchèterie des « professionnels » du territoire de Pornic agglo Pays de Retz comme suit :

Sur l'ensemble des 7 déchèteries :

- 50 €/ m<sup>3</sup> pour le tout-venant (maintien du tarif 2023)
- 25 €/ m<sup>3</sup> pour les gravats – déchets inertes **hors filière REP\*** (maintien du tarif 2023)
- 15 €/ m<sup>3</sup> pour les déchets verts (+ 3 € / m<sup>3</sup> suite à l'évolution des coûts de traitement des déchets verts sur l'Eco Centre dans le cadre de la DSP)
- 16 €/ m<sup>3</sup> pour le bois classe B ou en mélange **hors filière REP\*** (maintien du tarif 2023)

Sur les déchèteries équipées de bennes ou contenants spécifiques (la Génrière 2 et le Pont Béranger 2) :

- 8 €/ m<sup>3</sup> pour le bois classe A **hors filière REP\*** (maintien du tarif 2023)
- 20 €/ m<sup>3</sup> pour le placoplâtre **hors filière REP\*** (maintien du tarif 2023)
- 20 €/ m<sup>3</sup> pour les souches (maintien du tarif 2023)

Afin d'inciter les professionnels à faire un maximum de tri, il est proposé de maintenir un dépôt gratuit pour les polystyrènes, plastiques souples et rigides, au même titre que les flux valorisables cartons et ferrailles.

Pour les « professionnels » basés « hors territoire » de Pornic agglo Pays de Retz, il est proposé de maintenir le tarif d'apport de tout-venant, placoplâtre, gravats, déchets verts, souches et du bois (en mélange ou séparé) à 70 €/m<sup>3</sup>.

*\*REP : Responsabilité Elargie des Producteurs*

- VU la Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992
- VU le Code de l'environnement,
- VU l'article L.2224-14 du CGCT
- VU l'avis favorable de la commission « Gestion des déchets » du 8 novembre 2023 et du bureau du 16 novembre 2023 à l'unanimité,

Après en avoir délibéré par vote à mains levées,

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :*

- *d'approuver la grille tarifaire 2024 des dépôts en déchèterie des « professionnels »*

**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**